

Comité—Pouvoirs

[Français]

RADIO-CANADA

ON PROPOSE L'ÉTABLISSEMENT D'UN AUTRE POSTE DE
TÉLÉVISION DANS LA RÉGION DE RIMOUSKI

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre responsable de la Société Radio-Canada.

Tout en étant d'accord avec le désir de la Société Radio-Canada d'établir un poste de télévision française à Vancouver, même si la population semble s'y opposer, le ministre dirait-il pourquoi il ne considérerait pas la possibilité d'accorder de tels postes lorsque la population le désire ardemment comme c'est la situation présentement dans la région que je représente, soit Rimouski, qui désire depuis de nombreuses années un poste de la Société Radio-Canada?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, en l'absence du ministre responsable de la Société Radio-Canada, je puis répondre à l'honorable député qu'il y a effectivement des négociations en cours avec la Société Radio-Canada, en vue d'établir un deuxième service de langue française, ce que la population désire, dans cette région.

[Traduction]

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE DE TÉLÉVISION
DANS LE NORD DE TERRE-NEUVE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Depuis des années, certaines régions du Canada sont privées du service normal de Radio-Canada. Je veux parler des régions septentrionales de Terre-Neuve. Le ministre voudrait-il se renseigner pour savoir pourquoi la Société Radio-Canada tarde tellement à leur assurer le service de télévision et communiquer à la Chambre le résultat de ses recherches?

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je m'empresse de signaler au ministre le problème du député. Comme ce dernier doit le savoir, ce problème ne se pose pas seulement à certaines régions de Terre-Neuve mais à bien d'autres, d'un bout à l'autre du Canada.

● (1500)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES
RÉGLEMENTAIRES

LE SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ MIXTE

L'ordre du jour appelle: Motions:

18 décembre 1975—M. McCleave (coprésident du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires):

[M. Lang.]

Que le 7^e rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le mardi 16 décembre 1975, soit agréé.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, au sujet de l'article de l'ordre du jour que Votre Honneur vient d'appeler. Comme il va servir de base à la discussion de demain, il y a eu des consultations entre les leaders à la Chambre et si tous les intéressés y consentent, je pourrais peut-être faire quelques brèves observations pour la gouverne des députés.

Le rapport en question approuve le concept général de la liberté de l'information, et traite de la prolongation des pouvoirs du comité pendant la prochaine session. A l'époque où le rapport a été présenté, le comité espérait que le leader du gouvernement à la Chambre, avec l'aide de ses collègues, expédierait les travaux de la Chambre et que nous aurions à l'heure actuelle entamé une nouvelle session. L'honorable représentant nous a un peu déçu à cet égard, et comme plusieurs mois risquent de s'écouler avant le début d'une nouvelle session, il a été convenu de modifier la motion inscrite au nom de mon honorable ami de façon à prolonger le mandat jusqu'à la fin de la session en cours. Cela servira de point de départ au débat de demain. J'ai donné aux leaders des différents partis à la Chambre le texte de la motion en question.

M. Sharp: J'interviens au sujet du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Pour des raisons bien connues de tous—nos difficultés à faire adopter notre programme législatif—il est malheureusement nécessaire de prolonger ce mandat et je puis assurer à la Chambre qu'une motion ainsi formulée nous paraît acceptable.

M. l'Orateur: Je n'ai pas compris si la Chambre voulait retirer la motion du député de Halifax-East Hants ou l'adopter. De toute façon, il n'est pas ici aujourd'hui.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'ai ici une motion qui comprend la motion du député. Je pourrais la lire maintenant et il pourrait alors y avoir un ordre de la Chambre à ce sujet. Le député de Halifax-East Hants (M. McCleave) a accepté que je lise cette motion; la Chambre serait alors au courant des détails de la question dont nous discuterons demain.

M. l'Orateur: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Baldwin: La motion est la suivante:

Que le 7^e rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le mardi 16 décembre 1975, soit agréé et que, pendant le reste de la session, le comité soit autorisé à examiner les questions mentionnées aux paragraphes 1, 2 et 3 dudit rapport.

M. l'Orateur: Est-ce la motion que les députés ont accepté de débattre demain?

M. Baldwin: Oui.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.